

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE L'ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS SUR LA TÂCHE N° 52.

Document établi par l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets

GÉNÉRALITÉS

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session tenue en mars 2016 a pris note de la demande du Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et des informations qu'il a transmises concernant les exigences relatives aux registres nationaux et régionaux des brevets. Le CWS est convenu, en particulier, de recenser les pratiques des offices de propriété industrielle sur le contenu, les fonctions et les futurs projets concernant leurs registres de brevets (voir l'annexe III du document CWS/4BIS/6).
2. À sa cinquième session tenue à Genève du 29 mai au 2 juin 2017, le CWS a créé une tâche n° 52 "Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle" (voir les paragraphes 94 à 96 du document CWS/5/22).
3. Le CWS a également créé l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets pour mener à bien la tâche n° 52 et a désigné le Bureau international comme responsable de l'équipe d'experts. Le CWS a prié l'équipe d'experts nouvellement établie de tenir compte des enseignements tirés de la gestion du portail d'accès aux registres des brevets et des résultats des travaux de l'équipe d'experts sur la situation juridique (voir les paragraphes 97 à 100 du document CWS/5/22).

4. L'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets a entamé ses travaux en septembre 2017 et, à ce jour, 32 experts désignés par les offices de propriété intellectuelle des pays ci-après : CL, CN, DE, GB, Bureau international, IN, JP, KR, RU, SK et UA, et des groupes industriels, à savoir la Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG) et le Groupe de documentation sur les brevets, participent aux débats de l'Équipe spéciale.

PROJET DE QUESTIONNAIRE AUX FINS DE L'ENQUÊTE

5. Conformément à la décision prise par le CWS, l'Équipe d'experts a tenu cinq séries de discussions en vue d'élaborer une proposition pour le questionnaire sur le contenu et les fonctions des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public. Le projet final du questionnaire est reproduit à l'annexe du présent document pour examen et approbation par le CWS.

6. La proposition de projet de questionnaire comprend six éléments :

- a) les coordonnées de la personne chargée de remplir le questionnaire;
- b) Comment les utilisateurs peuvent avoir accès à l'information (aux systèmes d'information) en matière de brevets des offices de propriété intellectuelle;
- c) quels sont les contenus disponibles grâce à l'information (aux systèmes d'information) en matière de brevets;
- d) les fonctions des systèmes fournis par l'office et celles qu'il souhaite utiliser dans les systèmes des autres offices;
- e) l'aide aux utilisateurs, et
- f) les projets futurs de l'office de propriété intellectuelle concernant l'information (les systèmes d'information) en matière de brevets et le domaine dans lequel l'OMPI devrait formuler des recommandations.

PROGRAMME DE TRAVAIL

7. L'Équipe d'experts propose le programme de travail ci-dessous pour l'exécution de la tâche n° 52.

Action	Résultat escompté	Date prévue
Présentation à la sixième session du CWS du rapport sur l'état d'avancement, notamment un projet de questionnaire final concernant les systèmes destinés à assurer l'accès public à l'information en matière de brevets.	Il est prévu que le CWS examine et approuve le projet de questionnaire à la présente session.	Octobre 2018
Réalisation de l'enquête à l'aide du questionnaire approuvé [<i>Note : le Secrétariat étudiera la possibilité d'utiliser un outil d'enquête en ligne</i>]	Le Secrétariat diffusera une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à participer à l'enquête.	Décembre 2018

Action	Résultat escompté	Date prévue
Collecte et analyse des réponses au questionnaire	Les offices de propriété intellectuelle répondront aux questions de l'enquête et l'Équipe d'experts analysera les résultats de l'enquête.	Mars 2019
Établissement d'un rapport sur les résultats de l'enquête	L'Équipe d'experts établira un résumé des résultats de l'enquête et proposera de nouvelles mesures à prendre pour examen à la septième session du CWS.	Septième session du CWS

8. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document;*

b) *à examiner et approuver le projet de questionnaire, tel que reproduit à l'annexe du présent document; et*

c) *à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à participer à l'enquête, visée au paragraphe 7.*

[L'annexe suit]

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LE CONTENU ET LES FONCTIONS DES SYSTÈMES DESTINÉS À ASSURER L'ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS

COORDONNÉES

Nom : _____

Civilité : _____

Pays/Organisation et le code ST.3 de l'OMPI correspondant : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

ACCÈS AU SYSTÈME

Q1. Quel est le nom et quelle est l'adresse URL du ou des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets publiée par votre office (le système)?

Q2. Le ou les systèmes indiqués à la Q1 fournissent-ils un accès aux informations sur la situation juridique?

- Oui/Non

Q3. Votre office est-il doté d'un système en ligne distinct assurant l'accès à des informations spécifiques sur la situation juridique publiées par votre office et produisant leurs effets dans votre ressort juridique? Si vous avez répondu "OUI", veuillez indiquer son nom et son adresse URL.

Q4. Comment un utilisateur peut-il avoir accès au système?

- Pas besoin d'identifiant de connexion (accès libre)
- Identifiant de connexion compte invité. Veuillez donner des précisions : _____

- Abonnement, voir contrat exigé. Veuillez indiquer les conditions : _____

Q5. Taxes exigées pour des services donnés. Veuillez indiquer pour quels services et la procédure de paiement : _____

Q6. Les systèmes indiqués aux Q1 et Q3 sont-ils disponibles dans plusieurs langues pour les interfaces et la recherche? Si vous avez répondu "Oui", les différentes interfaces linguistiques sont-elles synchronisées? Veuillez dresser la liste de toutes les interfaces linguistiques du système et indiquer la langue de référence et les différences (par exemple, dans la fréquence des mises à jour, la portée, les outils de recherche, etc.), le cas échéant.

- a. Informations en matière de brevets en général (Q1, par exemple base de données sur les brevets)
- b. Informations spécifiques sur la situation juridique (Q3, par exemple, registre des brevets)

Q7. Veuillez répondre à la question suivante si votre office publie la gazette officielle. La Gazette officielle est-elle accessible par le système et, si cela n'est pas le cas, comment les utilisateurs peuvent-ils y avoir accès?

CONTENU

Q8. Les données concernant les types suivants de documents de brevet ou d'informations sont-elles accessibles en ligne?

	Depuis	Jusqu'à	Sans objet
Demandes publiées ¹			
Brevets délivrés			
Corrections			
Informations relatives à l'antériorité :			
Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets			
Consultation des dossiers			
Décisions de justice			
Cessions ultérieures			
Informations relatives aux licences			
Autre : _____			

¹ Conformément à la partie 8 du manuel de l'OMPI, la rubrique "Publication" (<http://www.wipo.int/standards/fr/pdf/08-01-01.pdf>), "publication" et "publié" sont utilisés à l'égard de la mise à disposition :

- d'un document de brevet au public pour consultation ou de la fourniture d'une copie sur demande; et
- de multiples exemplaires d'un document de brevet, quel que soit le support ou le moyen utilisé (par exemple, papier, film, bande ou disque magnétique, disque optique, base de données accessible en ligne, réseau informatique, etc.); et

Veuillez indiquer la date (au moins l'année) des informations figurant dans les colonnes "Depuis" et "Jusqu'à".

Q9. Le système contient-il le texte intégral (pouvant faire l'objet de recherches, à caractères codés) des documents de brevet? Sont-ils téléchargeables et en quel format?

Q10. Le système permet-il d'avoir accès aux versions les plus récentes des documents de brevet ("tels que délivrés" par opposition à la demande "telle que déposée")? Si vous avez répondu "Oui" à la question, pour quelles parties des documents de brevet : revendications, description, document complet, etc.

Q11. Votre office/organisation crée-t-il/elle des fichiers d'autorité des documents de brevet publiés conformément à la norme ST.37 de l'OMPI?

Q12. Existe-t-il des lacunes importantes dans les domaines couverts? Veuillez préciser les délais/raisons.

Q13. Les informations suivantes sur la situation juridique sont-elles disponibles dans le système :

- le fait que le brevet est délivré
- le fait que le brevet est actuellement en vigueur
- la date de l'entrée dans la phase nationale des demandes selon le PCT
- le paiement des taxes
- le changement de titulaire
- les événements avant et après la délivrance, y compris ceux qui sont survenus après une décision de justice. Lesquels?

- autre, veuillez préciser _____

Q14. L'historique (liste des publications pertinentes) pour un document donné est-il disponible dans le système?

FONCTIONS

Systèmes fournis par votre office/organisation

Q15. Fréquence des mises à jour du contenu dans le système?

Pour les descriptions complètes _____

Pour les informations sur la situation juridique _____

Q16. Les fonctions suivantes sont-elles mises en œuvre dans le système en question?

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Recherche de base		
Recherche avancée		
Recherche par combinaison de champs		
Recherche sémantique		
Recherche d'antériorités par date		
Recherche d'antériorités par numéro		
Recherche bibliographique en anglais (ou en caractères latins)		
Recherche par nom du déposant ou de l'inventeur (veuillez préciser si l'un ou les deux sont acceptés)		
Recherche par numéro de la demande selon le PCT		
Traduction automatique		

Q17. Pour la traduction automatique, veuillez indiquer quelles langues sont utilisées et dans quelles sections du document : titre, extrait, description, revendications

Q18. Quel est le format des numéros de demande et de publication à utiliser pour la recherche par numéro? Plus particulièrement, si le code de pays selon la norme ST.3 de l'OMPI ou le code de type de document selon la norme ST.16 de l'OMPI doit être ajouté au numéro? Veuillez donner des exemples des numéros acceptés par le système.

Q19. Le système a-t-il une interface unique pour différents types de documents de brevet? Par exemple, pour les demandes de brevet publiées, les brevets délivrés, la prolongation de la durée de validité d'un brevet, le paiement des taxes. S'il existe des sites Web ou des portails Internet distincts, veuillez les énumérer.

Q20. Le système a-t-il une interface unique pour différents types de droits de propriété industrielle? Par exemple, les brevets d'invention, les brevets de plante, les brevets de dessin ou modèle, les certificats d'auteur d'invention, les certificats d'utilité, les modèles d'utilité, les brevets d'addition et autres. S'il existe des sites Web ou des portails Internet distincts, veuillez les énumérer.

Q21. Le système contient-il des informations concernant des documents publiés dans le cadre de systèmes internationaux ou régionaux de protection de la propriété industrielle, qui ont un effet (potentiel) dans votre pays? Si vous avez répondu oui à la question, quels sont les types de documents disponibles, par exemple des traductions? Ces données sont-elles consultables dans la même base de données que la documentation nationale, dans une base de données distincte ou existe-t-il un lien externe vers la base de données de l'organisation concernée?

Systèmes fournis par d'autres offices/organisations

Q22. Quelles fonctions souhaiteriez-vous voir intégrées dans les systèmes fournis par d'autres offices?

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Possibilité de traduire le contenu dans d'autres langues		
Recherche par champ contenant des données bibliographiques		
Recherche en plein texte		
Possibilité de télécharger des documents dans divers formats		
Alertes		
Autre. Veuillez préciser.		

Q23. Quelle est la fréquence désirée des mises à jour :

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Publication immédiate de tous les changements		
Mises à jour quotidiennes		
Mises à jour hebdomadaires		
Autre. Veuillez préciser.		

Q24. Le système devrait-il accepter la communication entre machines?

Pour les descriptions complètes _____

Pour les informations sur la situation juridique _____

Q25. Le système devrait-il offrir des capacités de recherche pour des ensembles de données nationales et des données publiées par d'autres offices (avec une interface dans la langue nationale)?

Pour les descriptions complètes _____

Pour les informations sur la situation juridique _____

AIDE AUX UTILISATEURS

Q26. Un guide de l'utilisateur pour la recherche générale ou par champ est-il disponible dans le système?

Q27. Y a-t-il une adresse électronique à laquelle les utilisateurs peuvent envoyer leurs commentaires au sujet du contenu et des fonctions du système?

Q28. Y a-t-il un numéro de téléphone dédié que les utilisateurs peuvent appeler s'ils ont des questions concernant la recherche et le contenu?

Q29. Les informations publiées officiellement par votre office/organisation sont-elles indiquées clairement ou existe-t-il un avertissement indiquant le contraire?

PROJETS FUTURS

Q30. Veuillez décrire brièvement les projets futurs concernant le système, son contenu et ses fonctions.

Q31. Dans quels domaines suivants les recommandations de l'OMPI sont-elles les plus nécessaires et les plus efficaces?

	Pour les descriptions complètes	Pour la situation juridique
Composition des informations publiées		
Fréquence des mises à jour		
Disponibilité des informations/ou des interfaces dans d'autres langues		
Fonction d'extraction des informations		
Autre. Veuillez préciser.		

[Fin de l'annexe et du document]